



# Règlement intérieur, de fonctionnement de l'association

# Familles Rurales Bodilis Plougar Plougourvest

Accueil de Loisirs 3- 11 ans Accueil jeunes 12 et +

Édition 2023 – 2024

Mis à jour le 01-06-2023 Applicable à partir du 01-07-2023











Ce règlement intérieur a été établi pour accueillir au mieux votre enfant, lui offrir des vacances

Et des loisirs de qualité avec ses copains, et pour assurer un bon fonctionnement de l'association qui repose sur l'énergie et la bonne volonté des bénévoles.

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement(ALSH) est une entité éducative habilitée par la direction départementale de la cohésion sociale et soumise à une législation et une réglementation spécifique. Il est avant tout un lieu d'accueil, d'éveil et de socialisation pour les enfants âgés de 3 à 17 ans en dehors du temps scolaire. L'association «Familles Rurales» est composée de parents; les familles sont associées au processus d'élaboration du projet éducatif. Elles sont associées au projet pédagogique et à la gestion des réalisations proposées par l'équipe d'animation. L'association adhère à la Fédération Départementale «Familles Rurales» du Finistère.

# Fonctionnement de l'accueil de loisirs

### Le fonctionnement et les horaires

L'accueil de loisirs se déroule sur 3 communes et est ouvert tous les mercredis en période scolaire et chaque jour lors des vacances scolaires.

De septembre 2022 à juin 2023	Pôle Arc en ciel de Bodilis
Juillet et Aout 2023	Plougar
Septembre 2023 à Juin 2024	Espace Simone Veil de Plougourvest
Juillet 2024 à Août 2024	Plougar

Les horaires des mercredis sont les suivant:

- La journée à partir de 8h30 et jusqu'à 17h30.
- La matinée à partir de 8h30 et jusqu'à 12h30 (sans repas) ou 13h30 (avec repas)
- L'après-midi à partir de 12h30 (avec repas) ou 13h30 (sans repas) et jusqu'à 17h30.
- Les temps de garderie sont de 7h30 à 8h30 et de 17h30 à 18h45.

Les horaires des vacances sont les suivant:

- La journée à partir de 9h00 et jusqu'à 17h00.
- La matinée à partir de 9h00 et jusqu'à 12h00 (sans repas) ou 13h30 (avec repas)
- L'après-midi à partir de 12h00 (avec repas) ou 13h30 (sans repas) et jusqu'à 17h00.
- Les temps de garderie sont de 7h30 à 9h00 et de 17h00 à 18h45.

Horaires d'arrivée et de sortie:

- Arrivée des enfants jusqu'à 09h00 le matin et 13h30 l'après-midi.
- Sortie des enfants à partir de 17h00 le soir.

L'enfant ne peut quitter la structure en dehors de ces horaires d'arrivée et de sortie pour ne pas perturber le fonctionnement des activités.

# Rappel sur l'arrivée et le départ des enfants

Les parents doivent accompagner l'enfant dans la structure.

L'enfant ne sera sous la responsabilité de l'équipe d'animation qu'à partir du moment où l'accompagnateur de l'enfant l'aura «physiquement» confié à un animateur.

L'accueil du matin de 7h30 à 9h se fait dans la salle d'activités des moins de 6 ans. Si le représentant légal de l'enfant ne peut pas venir le chercher à la fin du centre, celui-ci devra le signaler à l'équipe d'animation au préalable. Seul les enfants dont les parents ont signé l'autorisation dans le dossier d'inscription ont le droit de rentrer seul (à pied comme à vélo).

L'association est responsable du recrutement, de la formation et de la rémunération du personnel. La direction et l'animation sont assurées par:

Nom	Prénom	Diplôme	Responsabilité
PERON	Marianne	BP JEPS	Directrice Association + Directrice ALSH
DESBUREAUX	Angélique	DUT CS	Animatrice ALSH
CADIOU	Lucile	SD	Animatrice ALSH
DIRIOU	Maryse	BAFD	Animatrice ALSH
HELYE	Emeline	CP JEPS (en cours)	Animatrice ALSH
COPIN	Gwendal	CP JEPS (en cours)	Animateur ALSH

# Obligations des parents

### Les conditions d'admission au centre de loisirs

- L'enfant doit être âgé de 3 à 12 ans. (Pour les moins de 3 ans: se renseigner auprès du directeur).
- L'enfant ne doit pas être malade. En cas de maladie contagieuse, les délais d'évictions sont à respecter conformément à la législation en vigueur. Les parents doivent fournir un certificat de non contagion au retour de l'enfant.
- En cas de maladie ou d'accident survenant sur le lieu d'accueil, le responsable prévient les parents. Si ceux-ci ne peuvent être contactés, la directrice prévient le médecin disponible, les pompiers ou l'hôpital le plus proche.
- Le personnel est autorisé à administrer des médicaments aux enfants uniquement sous la responsabilité des parents et sur présentation d'une ordonnance.
- Le port de bijoux ou d'objets de valeur se fait sous la responsabilité des parents. L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de détérioration d'objets appartenant aux enfants (jeux, jouets, bijoux...).
- Fournir une tenue vestimentaire de rechange pour les petits. L'enfant peut apporter au centre son «doudou» ou son objet préféré à partir du moment où celui-ci est marqué au nom de l'enfant ainsi qu'un sac de couchage ou couverture pour la sieste.
- Il est conseillé aux enfants de porter des vêtements adaptés aux activités d'un accueil de loisirs et pouvant être salis.
- Chaque enfant doit avoir une gourde (toute l'année), aux beaux jours casquettes, crème solaire sont obligatoire.

# L'inscription de l'enfant

Pour une première inscription, prendre rendez-vous avec la directrice pour effectuer les démarches administratives.

Ensuite les inscriptions se font directement et exclusivement via le portail famille avec les codes personnels envoyés par mail suite à la première inscription.

Adresse du portail famille: https://famillesruralesbpp.connecthys.com/

# Modalités d'inscriptions, Tarifs et Facturation

# Documents à fournir pour l'année civile

- Le dossier d'inscription individuel complété (en téléchargement sur le site ou à retirer sur place), à renouveler tous les 2ans.
- Le certificat médical fourni dans le dossier d'inscription ou la photocopie du carnet de santé
- L'adhésion à l'association Familles Rurales
- Le numéro d'allocataire CAF pour bénéficier du tarif différencié (à renseigner dans le dossier)

- L'adhésion à l'association Familles Rurales est obligatoire
- L'adhésion est dématérialisée et est faite à partir des information stransmise dans le dossier. Pour 2023, l'adhésion familiale coûte 28€. L'adhésion comprend une assurance responsabilité civile et individuelle accident, obligatoire pour chaque participant dans le cadre des activités

# La tarification Extrascolaire (Vacance scolaire)

La tarification au quotient familial est applicable aux familles relevant du régime général et agricole (fournir une attestation pour les allocataires MSA) suivant le barème:

QF	Journée Avec Repas (9h-17h)	Matin avec Repas (9h-13-h30)	Après midi avec Repas (12h00-17h00)	Matin sans repas (9h00-12h00)	Après midi sans Repas (13h30-17h00)	Garderie Matin (7h30-9h00)	Garderie Soir (17h00-18h45)
1 à 700	8,00 €	6,00 €	6,00€	4,00 €	4,00 €	1,00 €	1,00 €
701 à 1000	12,00 €	8,00 €	8,00€	6,00 €	6,00 €	1,00 €	1,00 €
1001 à 1300	16,00 €	10,00€	10,00€	8,00 €	8,00 €	1,00 €	1,00 €
1300 et +	18,00 €	11,00€	11,00€	9,00 €	9,00 €	1,00 €	1,00 €

# La tarification Périscolaire (Mercredi)

La tarification au quotient familial est applicable aux familles relevant du régime général et agricole (fournir une attestation pour les allocataires MSA) suivant le barème:

QF	Journée Avec Repas (8h30-17H30)	Matin avec Repas (8h30-14h00)	Après midi avec Repas (11h30-17h45)	Matin sans repas (8h30-13h00)	Après midi sans Repas (13h00-17h45)	Garderie Matin (7h30-8h30)	Garderie Soir (17h45-18h45)
1 à 700	8,00 €	6,00 €	6,00€	4,00 €	4,00 €	1,00 €	1,00 €
701 à 1000	12,00 €	8,00€	8,00€	6,00€	6,00 €	1,00 €	1,00 €
1001 à 1300	16,00 €	10,00 €	10,00€	8,00€	8,00 €	1,00 €	1,00€
1300 et +	18,00€	11,00€	11,00€	9,00€	9,00 €	1,00 €	1,00 €

Les activités pour les ados sont proposées à partir de 12 ans pendant les vacances scolaires.

Prestations	QF 1 à 399	QF 400 à 599	QF 600 à 799	QF 800 à 999	QF 1000 à1199	QF 1200 et +
Activité 1 (Demi journée activité sans intervenant)	1,50 €	3,00 €	3,50 €	4,00 €	5,00€	6,00€
Activité 2 (Journée activité sans intervenant)	1,50 €	3,00 €	3,50 €	4,00€	5,00€	6,00€
Activité 3 (Demi Journée avec intervenant ou sortie extérieur)	3,00 €	4,00 €	5,00 €	6,00€	7,00 €	8,00€
Activité 4 (Journée avec intervenant ou sortie extérieur)	5,00€	9,00 €	13,00€	15,00€	17,00€	18,00€

Toute annulation d'inscription de l'enfant non prévenue et non justifiée avant la veille au plus tard à 10h sera facturée suivant la prévision de présence.

Les couleurs seront mise en place dans le planning d'activité.

- Les factures sont envoyés par mail entre le 1er et le 15 de chaque mois. La date d'échéance de réglement est indiquée sur la facture.
- Les Chèques Vacances ANCV et Chèques CESU sont acceptés.
- Les CE d'entreprises ou autres organismes proposent des aides dans certains cas (renseignez- vous directement)
- Possibilité de régler par virement (RIB en bas de chaque facture).
- En cas de difficultés de paiement, vous pouvez vous rapprocher de la direction.

# Accueil Ados

### **Fonctionnement Accueil Ados**

Les jeunes à partir de 12 ans sont accueillis pendant les vacances scolaires en fonction des horaires du planning. Vous trouverez sur les plannings les points de rendez vous ainsi que la catégorisation des tarifs.

Les inscriptions se font directement via le site : famillesruralesbpp.jimdofree.com dans l'onglet "Jeunes 12 et +".

A partir de 12 ans l'adhésion annuelle de 5€ est individuel.

Le dossier d'inscription comprenant:

- Fiche renseignement unique
- Certificat vaccination
- Droit à l'image
- Attestation CAF/MSA
- Coupon réglement intérieur

doit être mis à jour tous les deux ans.

Les formulaires sont disponible dans la page d'accueil du site ci dessous.

https://famillesruralesbpp.jimdofree.com/

# Le personnel d'encadrement

Nom	Prénom	Diplôme	Fonction	
Bléas	Julien	BAFD	Animateur communal (Plougourvest)	
Morvan	David	BAFD	Animateur communal (Bodilis Plougar)	

L'association est ouverte à toutes personnes désireuses de contribuer à faire partager aux enfants des vacances ludiques et épanouissantes.

Toutes les bonnes volontés et suggestions sont les bienvenues.

Comment nous contacter:

- @: famillesruralesbpp@gmail.com

- Tel: 06 69 93 83 19

portail famille : https://famillesruralesbpp.connecthys.com/

- site web : <a href="https://famillesruralesbpp.jimdofree.com/">https://famillesruralesbpp.jimdofree.com/</a>

Facebook : https://www.facebook.com/FRBPP29400

Je soussigné M Mmedu règlement intérieur et de fonctionnement ci dessus, et en accepter les condition	•
Fais le	
Signature :	